

# Quelques propositions pour introduire une science des territoires

Etienne Le Roy

REGARDS  
Séance du 12 10 13

Pour préparer cette séance, je me suis inspiré d'un ouvrage collectif *Fonder les sciences du territoire*<sup>1</sup>, et je signale immédiatement que l'intitulé de ma contribution diffère du titre de l'ouvrage en introduisant un singulier là où le collectif a choisi le pluriel et le pluriel là où il avait choisi le singulier. Dans un tableau, page 31, nos auteurs s'en expliquent en distinguant<sup>2</sup> les sciences du territoire comme un savoir scientifique ayant pour objet d'élaborer une méthodologie de l'analyse territoriale applicable à plusieurs disciplines et la science des territoires qui est un champ interdisciplinaire nouveau à la charnière de plusieurs disciplines.

Si j'ai choisi cette dernière formulation c'est bien parce que chacun des termes (champ, interdisciplinaire, nouveau, à la charnière) me paraît euristique pour ce que nous avons à en faire dans le cadre de notre association : moins produire de la science que de mettre au clair outils et concepts pour mieux approfondir les espaces interstitiels dont on sait, avec les travaux récents de Stéphane Tessier qu'ils sont porteurs de nouveaux savoirs. Et dans lesquels nous sommes susceptibles d'intervenir.

Mon second choix a été de privilégier la discussion de quelques idées ou représentations que nous pouvons avoir en tête quand on essaie de réunir nos connaissances de ce qu'on dénomme territoire parce que je me suis rendu compte, en préparant un ouvrage sur les politiques foncières<sup>3</sup>, que le territoire semblait un objet tellement familier que nous pouvions oublier de nous interroger sur la place qu'on doit lui reconnaître dans nos pratiques sociales. Le territoire y est apparu comme l'alpha et l'oméga des processus d'hominisation puis de socialisation. Mais ce n'est que tardivement que j'en ai pris conscience dans mes travaux de terrain au Canada sur les revendications des populations autochtones.

Pour l'instant, ces réflexions apparaissent encore comme un catalogue, peut-être pour certains comme un poème à la Prévert, apparemment décousu mais dont l'objet est de nous introduire dans toutes ces pratiques qu'il y a derrière le mot « territoire » et que nous pouvons occulter.

---

<sup>1</sup> édité par Pierre Beckouche, Claude Grasland, France Guérin-Pace et Jean-Yves Moisseron, Paris Karthala, 2012

<sup>2</sup> Ils distinguent également le territoire comme un objet multidisciplinaire et la science du territoire comme une nouvelle discipline scientifique

<sup>3</sup> *La terre de l'autre, une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*, Paris, LGDJ, 2011.

0 – **Un territoire est la fraction d'une étendue**, généralement mais non nécessairement physique, qui est traitée comme un espace particulier dans le cadre d'une organisation sociale donnée mais faisant toujours l'objet d'ajustements et de transformations.

1- À l'encontre d'un présupposé d'immobilité, **tout territoire suppose en effet la prise en compte d'un mouvement** et sans mouvement, que j'associe à la vie, pas de territoire. Ainsi un cimetière est territoire parce que des vivants s'y rencontrent pour y célébrer leurs morts. Sans vivants pas de cimetière mais des fosses avec des squelettes. La primauté du mouvement introduit celle de l'ouverture à l'autre ou vers d'autres ou vers un projet, un horizon ... donc la prise en compte de relations et, surtout, **d'interactions**. Le territoire est « un système articulaire » (2012, p. 45) à trois dimensions, une *position* (latitude, longitude), une *direction* ou une distance et une *surface* qui peut devenir superficie et recevoir une valeur d'usage ou d'échange. Elle nous fait alors entre le territoire dans le champ du droit et du foncier.

2 **Le territoire doit être reconnu « conventionnellement » par un collectif d'actants et d'acteurs**. Ceci veut dire que non seulement c'est une production sociale continue mais qu'elle doit faire l'objet d'une reconnaissance ritualisée ou procéduralisée, par un marquage dans les sociétés d'animaux, par une appellation dans les sociétés humaines qui ont inventé la parole et le langage articulé comme traits diacritiques de leur sociabilité. Ce collectif peut être plus ou moins organisé et revêtir la forme d'une association d'individus, d'une communauté fondée sur un partage ou d'un groupe réunis par une fin téléologique, selon le projet de société respectivement individualiste, communautariste ou collectiviste

3- **Dès lors, le territoire est identifiable** donc possède une identité qui est un concept bi-fons : il distingue des « autres » et il réunit « certains ». Cette identité peut être donnée par le groupe selon ses propres manières de se présenter et de s'organiser ou être empruntée aux caractéristiques naturelles ou surnaturelles des espaces. Il y a, paraît-il, deux écoles nous dit cet ouvrage, les socio-géographes et les hyper-géographes qui privilégient respectivement la première et la seconde lecture.

4- **Un territoire est doté de propriétés fonctionnelles** plutôt que structurelles. Ce ne sont pas les facteurs physiques qui importent le plus en structurant l'étendue mais les fonctions qui y liées et qui peuvent associer ou dissocier. Un fleuve peut être un obstacle et une frontière (le Rhin) ou un espace commun d'exploitation pour une ou plusieurs populations (delta du Niger au Mali). Ces fonctions ne sont pas prédéterminées et relèvent d'un principe d'incertitude, donc introduisent l'idée de complexité inhérente à une approche du territoire. Un même territoire (désert du Kalahari, Bush australien) peut être hostile pour certains (étrangers) et familier et réconfortant pour d'autres (San du Botswana, Aborigènes). La culture détermine les questions qu'on se pose à propos du territoire. Ainsi les Anglais privilégient la distinction « *space and place* » là ou nous, Français, lisons l'étendue et le territoire.

5 – **Le territoire est un support de ressources** tant matérielles et humaines qu'intellectuelles, donc de connaissances. Pour des populations vivant dans des milieux difficiles ou hostiles, ces connaissances sont premières et ce sont elles qui conditionnent la survie du groupe. Mais ces ressources, fonctionnellement appréhendées (supra 4) ne sont pas, nécessairement, délimitées ou appropriées. La notion de frontière n'est pas inhérente au territoire et n'a reçu cet attribut que dans la représentation moderne du

territoire de l'Etat. De même, l'appropriation privative, donc la propriété privée, n'est pas la finalité obligée des rapports d'appropriations qui signifient d'abord réservation à un usage dans cet objectif fonctionnel pré-identifié plutôt que réservation plus ou moins exclusive à un usager.

**6 - Toute lecture du territoire suppose une problématique pluraliste** même dans les situations modernes où une définition du territoire par l'Etat semblerait avoir aboli toutes les autres en les qualifiant sous des terminologies de parcelle, terre ou de terroir (etc.) Si chaque groupe a toujours tenté d'imposer aux autres sa conception ou sa définition du territoire, aucun groupe n'a réussi dans cette entreprise car toujours des principes de division, de séparation, de contestation sont intervenus pour contrer les emprises jugées trop liberticides. Ce fut le sort des grands empires, de Tamerlan à Napoléon ou Hitler et ce sera celui de la propriété privée si, par malheur, sa généralisation était imposée à l'ensemble du monde. Le pluralisme inhérent au territoire suppose d'une part de mettre à distance le **monologisme** de la modernité juridique et, d'autre part, de penser le rapport à l'étendu physique comme susceptible **d'organisations spatiales multiples, spécialisées et interdépendantes**. Cette interdépendance est à relier au principe d'interaction du point 1. Elle peut poser d'une nouvelle façon la question des frontières qui excluent et relient et la question des marges, interstices et interactions.

**7 - Chaque tradition semble avoir son territoire -type, voire fétiche**, qui ne doit pas occulter d'autres manifestations territoriales, pluralisme oblige !

On a associé très longtemps l'espace africain, à celui des terroirs villageois pour s'apercevoir ensuite qu'il y avait une large part d'ethnocentrisme et de présupposés. De même a-t-on tendance à réduire la conception moderne occidentale à celle du territoire étatique en raison du monopole de souveraineté que l'État y exerce, sans se rendre compte que l'on cède ainsi à un statocentrisme. Et on a eu quelque peine à comprendre la territorialité du monde confucéen parce que l'hypothèse d'un monde topocentré à partir de la Cité interdite, donc du palais de l'empereur restait incompréhensible par des étrangers.

**8 - Car il existe cinq représentations d'espaces qui peuvent interférer cumulativement entre elles**, le territoire ouvrant et refermant ce processus de lecture des formes d'organisation des rapports spatiaux. Dans ma théorie des modes d'appropriation et des maîtrises foncières et fruitières qui les organisent juridiquement (Le Roy, 2011), le territoire est le point d'entrée dans le grand jeu de l'institution de l'espace. Il est associé au traitement d'une étendue par un ou des acteurs qui vont, par un acte de délimitation et de dénomination (fondation de Rome par Romulus, par exemple) introduire de la société puis de l'institution pour déboucher, ultimement, sur son institutionnalisation comme territoire étatique et en lien avec une conception positiviste du droit. Le **territoire** est donc la première représentation, à la base de toute organisation sociale (pourrait-il y avoir langage sans territoire ? Mais pourquoi toutes les sociétés territorialisées n'ont-elles pas de langage ? Rôle alors de la parole !) . En outre, la recherche anthropologique a permis d'y associer une **représentation odologique** (privilégiant les itinéraires et les déplacements avec les ressources qu'on peut y prélever ou y échanger), une **représentation topocentrique** (primat d'un point ou lieu, centre dynamique ou cosmique de l'organisation territoriale), une **représentation hiéronymique** ou de sanctuarisation de l'espace, fondée sur l'interdit

et la réservation exclusive. Enfin, mais ce n'est pas la fin de l'Histoire, **la représentation géométrique**, déjà exploitée par les anciens Grecs, est devenue la règle d'or de la modernité en Occident. Elle privilégie la mesure du globe terrestre selon des techniques et des unités qui permettent d'identifier des valeurs d'échange et, sur cette base, de généraliser la propriété privée de la terre.

9 – Finalement, le problème principal que pose le territoire est celui de **savoir qui détient l'autorité sur les espaces**, les ressources et la reproduction des rapports sociaux. Tout territoire pose fondamentalement des questions politiques à toutes les échelles et selon toutes les opportunités. Et toute science des territoires suppose d'abord d'identifier quelle demande sociale doit être satisfaite. Notre discussion devrait donc avoir pour objet premier de désigner le type de demande sociale qui émerge dans la société contemporaine et à laquelle nous devrions répondre en formulant une nouvelle théorie pluraliste de la territorialisation.

### **Supports documentaires** (par Etienne Le Roy, LAJP Université Paris 1)

- *L'appropriation de l'espace forestier Une lecture des normes de gestion de la nature et de ses ressources dans une perspective d'anthropologie du droit*. Power point pour la Fondation Nicolas Hulot, 21.01 13, sur le site REGARDS. Quelques références bibliographiques.

- " Actualité des droits dits 'coutumiers' dans les pratiques et les politiques foncières en Afrique et dans l'Océan Indien à l'orée du XXI<sup>e</sup>siècle ", **Cahiers d'Anthropologie du Droit 2002**, Paris, Karthala, 2003, 237-264

- "Le mystère du droit foncier. Sens et non-sens d'une politique volontariste de généralisation de la propriété privée de la terre dans le décollage des économies des sociétés du "Sud" ". Communication au colloque organisé à Pondichéry par l'Institut Français de Pondichéry, l'Association Francophone d'Anthropologie du Droit et le Séminaire Interdisciplinaire d'Études Juridiques des Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles, les 17,18, 19 mars 2006, sur le thème "Le foncier, leçons et enjeux". Christoph Eberhard (sous la dir. de), *Law, Land Use and the Environment ; Afro-Indian dialogues/Enjeux fonciers et environnement, dialogue afro-indien*, Pondichéry, Institut Français de Pondichéry, col. Sciences sociales N° 13, 2008, XV + 549 p. (p. 57-88).

- " La terre africaine entre deux modernités, la petite exploitation familiale face à l'appropriation des terres à grande échelle", Etienne Le Roy (dir.), *La Terre et l'homme, espaces et ressources convoités, entre le local et le global*, Paris, Karthala, 2013, p. 207-246.

- "Conforter un pluralisme juridique à la hauteur de la mondialisation des enjeux fonciers" Rapport de synthèse du congrès de Turin, in E. Le Roy (ed.), *La terre et l'homme, espaces et ressources convoités, entre le local et le global*, Paris, Karthala,

- « La place centrale de la complexité dans l'analyse des politiques foncières et de gestion des ressources naturelles (note introductive), Bourcier Danièle et al. *Politiques publiques et systèmes complexes*, Paris, Hermann, 2012 <http://www.editions-hermann.fr/ficheproduit.php?lang=fr&menu=5&ref=Culture+sciences+Politiques+publiques.+Syst%E8mes+complexes&prodid=1172>